

Subvention Canada-Ontario pour l'emploi

La Subvention Canada-Ontario pour l'emploi donne aux entreprises un financement pour former des travailleurs. Personne ne sait mieux que vous de quelles compétences votre équipe a besoin pour réussir. C'est donc vous qui choisissez les travailleuses et travailleurs et la formation qui leur est offerte.



Formez vos travailleurs et regardez votre équipe et votre entreprise réussir. La Subvention Canada-Ontario pour l'emploi offre aux employeurs un incitatif à la formation.

Pour en savoir plus, allez à

www.ontario.ca/formationdesemployes

1 800 387-5656

416 325-4084 (ATS)

Financement offert par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'emploi
Prestation des programmes assurée par le gouvernement de l'Ontario

Canada

Ontario



EMPLOI
ONTARIO

Subvention Canada-Ontario pour l'emploi



Une subvention pour
former vos employés

Ontario



Combien d'argent puis-je recevoir?

La Subvention financera, en moyenne, deux tiers des coûts de formation admissibles d'un travailleur, jusqu'à 10 000 \$. Les coûts de formation admissibles comprennent les frais de scolarité, les frais accessoires, les manuels et le matériel. Vous assumez le reste des coûts et vous embauchez la personne que vous formez.

Toutes les entreprises sont-elles admissibles au financement?

Les entreprises ainsi que les associations d'entreprises peuvent présenter une demande. Les organismes du secteur parapublic ou les fournisseurs de services pour la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi ne sont pas admissibles. Par ailleurs, vous ne pouvez pas présenter une demande si vous recevez déjà un financement public pour la formation du même travailleur.

Qui assure la formation?

Vous pouvez choisir toute formation appropriée proposée par un formateur tiers admissible. Consultez notre site Web et le formulaire de demande pour en savoir plus.

Quelles sont les conditions?

Votre entreprise doit :

- couvrir au moins le tiers des coûts de formation
- embaucher la personne que vous prévoyez de former
- être autorisée à exercer des activités en Ontario
- avoir souscrit une assurance et respecter les lois sur le travail et sur les droits de la personne

De plus, la formation doit avoir lieu en Ontario, et l'emploi doit y être situé.

Qui peut obtenir une formation?

La travailleuse ou le travailleur doit :

- être parrainé par un employeur
- être résident de l'Ontario
- être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée
- ne pas suivre déjà des études ou une formation à temps plein

Si vous voulez embaucher et offrir une formation à l'aide de la Subvention, nous pouvons vous mettre en contact avec des travailleuses et travailleurs.

Pourquoi devrais-je former mes employés?

La formation peut améliorer les performances de l'entreprise, ses bénéfices et le moral de son personnel. Selon le Forum canadien sur l'apprentissage, de chaque dollar investi dans la formation, l'employeur retire en moyenne 1,38 \$. Si vous voulez procurer à votre entreprise les avantages de la formation pratique, cette subvention est pour vous.

Présentez votre demande maintenant!

www.ontario.ca/formationdesemployes
1 800 387-5656
416 325-4084 (ATS)

